Fiche d'Inscription 2017/2018
CSBJ Athlétisme

Type de Licence choisie

Athlé Compétition	**170 €** ◯
Athlé Découverte (Maillot)	**175 €** ◯
Athlé Encadrement	**50 €** ◯
Athlé Santé	**300 €** ◯
Athlé Running	**107 €** ◯

Dossier Complet:

1- Fiche d'inscription ☐
2- Certificat Médical ou ☐
3- Questionnaire de Santé ☐
4- Règlement ☐

Chèque à l'ordre du CSBJ
(Cadre réservé au secrétariat)

Nouvelle Adhésion FFA : ☐ **N° Licence** _____

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Date de Naissance :** ____/____/_____

Sexe : **F** ◯ **M** ◯ **Nationalité :** _____

Numéro de Téléphone Portable : _____ **Fixe :** _____

Adresse Email (Obligatoire): _____

Adresse Complète : _____

_____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé de la fédération donne lieu à une réponse négative, pour licencié FFA 2016/2017 ◯
Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 (Questionnaire FFA Joint) :

A défaut, Certificat Médical (FFA moins de 6 mois) : ◯
- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running : mention obligatoire « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition »
- Pour les Licences Athlé Santé : mention obligatoire « non contre-indication à la pratique du sport »

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs : Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances : - Le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile dans le cadre du contrat souscrit par la FFA

- Les Licenciés sont assurés individuellement par le Club par le même contrat couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme. *(Informations et garanties consultables sur le site* http://www.athle.fr *rubrique Assurances).*

Droit à l'image : les licenciés cèdent leurs droits à l'image au Club dans le cadre d'une utilisation non commerciale pour des supports internes au Club sauf indication contraire de leur part ci-après _____

Loi Informatique et libertés *(Loi du 6 janvier 1978) :* *le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.*

Si vous ne le souhaitez pas veuillez cocher la case ci-dessous
☐ ***(L'absence de réponse vaut acceptation)***

Date et Signature : (Pour les mineurs Nom, Prénom et Signature du ou des parents)
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

CERTIFICAT MEDICAL

<u>Licence :</u> Athlé Compétition - Athlé Découverte - Athlé Running -Athlé Santé *

Application des articles L.231-2, L.231-2-1 et L.231-2-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur en médecine _____

Demeurant à : _____

Certifie que l'examen clinique de ce jour de M./Mme/Mlle : _____

Ne contre-indique pas la pratique de l'athlétisme en compétition

Ne contre-indique pas la pratique du sport (*Athlé Santé) *rayez la mention inutile*

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entrainer une réaction positive lors d'un contrôle antidopage. Fait à _____ , le ____ /_____ / _____

Cachet et Signature du médecin

<u>Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :</u>

Les personnes demandant une carte d'adhérent, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition ou du sport en compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass'running
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport pour les licences Athlé Santé

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.